

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 333

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

484 167 408 RCS Quimper.

SYNAPSY.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 9000.00 EUR.

Adresse : 34b, Rue Léopold Sedar Senghor, 29900 Concarneau.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION : Date du projet de traité de fusion : 25 octobre 2022. Société absorbée : La société SYNAPSY Société par Actions Simplifiée, au capital de 9 000 € dont le siège social est 34 Bis Rue Léopold Sedar Senghor 29900 CONCARNEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 484 167 408 ; Société absorbante : - La société PROGIAL INFORMATIQUE Société par Actions Simplifiée, au capital de 75 967 €, dont le siège social est 11 Rue Victor Grignard Pôle République 2 86000 POITIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 403 254 527. La Société SYNAPSY ferait apport à la société PROGIAL INFORMATIQUE de la totalité de son actif, soit 2 534 415,77 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1 683 145,29 €. La valeur nette des apports après prise en compte d'une distribution de dividendes de 140 000 €, s'élèverait à 711 270,48 €. Le boni de fusion est de 377 889,34 €. La parité d'échanges : attribution de 19 actions de la société PROGIAL INFORMATIQUE en contrepartie de 90 actions de SYNAPSY. Le projet de traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de QUIMPER le 25 Octobre 2022..